

DESTINATAIRES : Aux gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant du personnel de la catégorie 1 (FIQ)

EXPÉDITRICE : Isabelle Lapointe, chef de service intérimaire, PRASE | Paie

DATE : Le 18 décembre 2025

OBJET : Catégorie 1 (FIQ) | Primes « Périodes critiques » | Dispositions nationales 2024-2028

POUR DIFFUSION AUPRÈS DE VOS ÉQUIPES – Aussi disponible sur le site Web PRASE > NOUVELLES

Comme annoncé dans la note du 27 décembre 2024, à la suite de la signature de la nouvelle convention collective de la catégorie 1 (FIQ), la Lettre d'entente 28 prévoit, pour deux périodes annuelles, des primes supplémentaires sur les **heures régulières travaillées** et sur les **heures travaillées en temps supplémentaire**.

La période du 15 décembre au 31 janvier vient de débuter. Le paiement des primes débutera donc avec la période de paie 2026-20, versée le 8 janvier 2026.

Les personnes salariées visées n'ont pas à inscrire cette prime, les travaux seront effectués par le Service de la paie.

RAPPEL DES PRIMES

- 5 % du salaire horaire de base, majoré s'il y a lieu, du supplément de la rémunération additionnelle, sur les **heures régulières travaillées** (Prime 298)
- 10 % du salaire horaire de base, majoré s'il y a lieu, du supplément de la rémunération additionnelle sur les **heures travaillées en temps supplémentaires** (Prime 299)

Merci de transmettre ces informations à votre personnel et l'afficher aux endroits habituels.

IL/rd

c. c. Syndicat FIQ